

Code de conduite des fournisseurs

Median Technologies

Median Technologies SA, société de droit français au capital social de 583 794,45€, immatriculée auprès du registre des sociétés et du commerce de Grasse sous le numéro 443 676 309, et dont le siège social est sis à Les 2 Arcs, Bât. B, 1800 route des Crêtes, 06560 Valbonne, France, est spécialisée dans le développement de logiciels innovants et la fourniture de services pour l'imagerie médicale.

Median Technologies est une entreprise soucieuse d'assurer le caractère durable de toutes ses activités, et qui se propose de mettre en œuvre et de respecter les normes éthiques, sociales et environnementales les plus exigeantes. Nous sommes conscients de la contribution importante que nos partenaires et fournisseurs apportent à notre réussite globale.

Nous avons fait nôtres les exigences les plus rigoureuses en matière de développement durable et d'intégrité. Ainsi, nous appliquons une politique de « tolérance zéro » envers les comportements contraires à l'éthique professionnelle tels que les pots-de-vin, la corruption, les ententes illégales ou le travail forcé.

C'est la raison pour laquelle nous choisissons de nous associer à des personnes et à des organisations qui partagent nos principes éthiques et qui agissent dans le souci de la responsabilité sociale et environnementale. Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils souscrivent à des principes similaires et se conduisent dans le respect de l'éthique professionnelle.

En tant que fournisseur de notre entreprise, vous devez par conséquent respecter (1) l'ensemble des lois, réglementations et codes professionnels applicables, (2) les exigences énoncées dans le présent Code de conduite des fournisseurs et (3) vos obligations contractuelles envers nous.

Le présent Code de conduite des fournisseurs définit les principes fondamentaux qui doivent guider vos activités en qualité de fournisseur de Median Technologies.

Sommaire

1	Droit du travail et droits de l'homme	2
2	Conditions de travail équitables.....	2
3	Gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement	3
4	Systèmes de gestion.....	4
5	Pratiques professionnelles respectueuses de l'éthique	4
6	Approvisionnement assuré par le fournisseur.....	6
7	Inspections et mesures correctives.....	6
8	Conflits d'intérêts.....	6
9	Cadeaux, repas et invitations.....	6

1 Droit du travail et droits de l'homme

En votre qualité de fournisseur de Median Technologies, votre principal objectif doit être de respecter et promouvoir la protection des droits de l'homme établis à l'échelle internationale, en veillant à éviter toute violation de ces droits.

À cet égard, vous prenez les engagements suivants :

- Respecter la dignité personnelle, la confidentialité et les droits de chaque personne. Vous vous engagez à respecter les droits des personnes en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données. Vous devez à tout moment utiliser les informations concernant des personnes de manière opportune pour les finalités professionnelles requises, et protéger ces informations de toute utilisation abusive, de manière à éviter les préjudices tels que la discrimination, la stigmatisation et autres atteintes à la réputation ou à la dignité personnelle, les atteintes à l'intégrité physique, les fraudes, les pertes financières ainsi que les vols d'identité ;
- Refuser de contraindre une personne à travailler contre son gré ; vous engagez à ne pas recourir au travail forcé, sous contrainte ou en servitude pour dette, ni au travail pénitentiaire non volontaire. De plus, vos employés ne doivent pas être contraints à déposer des documents ou sommes d'argent lorsqu'ils entament leur période de travail ;
- Interdire les comportements (gestes, paroles et contacts physiques) à caractère sexuel, menaçants, violents ou qui relèvent de la coercition ou de l'exploitation. En tant que fournisseur de notre entreprise, vous vous engagez à mettre en place un environnement de travail exempt de toute forme de maltraitance ou de traitement inhumain, en ce compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les punitions physiques, la coercition mentale ou physique et les agressions verbales, ainsi que les menaces de tels traitements.

2 Conditions de travail équitables

Vous devez assurer des conditions de travail équitables. En particulier, vous devez :

- Vous abstenir de toute discrimination en matière d'emploi fondée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, la présence d'un handicap, l'adhésion à un syndicat, l'affiliation politique ou l'orientation sexuelle ;
- Respecter les droits des employés à s'associer librement et à négocier collectivement ;
- Ne pas tolérer ou recourir au travail d'enfants à une quelconque étape de vos activités, à moins que ce ne soit dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables ;
- Ne pas recourir au travail forcé, ce qui comprend sans s'y limiter le travail pénitentiel forcé ainsi que le travail relevant de l'esclavage ou de la traite des personnes, et permettre à tous les employés de quitter leur emploi librement s'ils le souhaitent, moyennant un préavis raisonnable ;
- Rémunérer équitablement les employés et respecter les réglementations locales en matière de salaires et/ou les conventions collectives et, en l'absence de telles normes, rémunérer les employés à un niveau leur permettant au moins de subvenir à leurs besoins fondamentaux ;
- Veiller à ce que le temps de travail, heures supplémentaires incluses, n'excède pas les règles légales applicables ; en l'absence de telles règles, nous recommandons que le temps de travail ne dépasse pas soixante heures par semaines, heures supplémentaires incluses ;
- Veiller à ce que tous les employés bénéficient au moins d'un jour de repos ininterrompu par semaine.

3 Gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Vous devez mettre en place un environnement de travail sûr et sain pour tous vos employés et mener vos activités de manière éco-responsable. En particulier, vous devez :

- Désigner officiellement une personne compétente pour gérer les programmes et les améliorations en matière de santé, de sécurité et d'environnement ;
- Établir des structures et des procédures organisationnelles opportunes pour assurer la gestion efficace des risques affectant la santé, la sécurité et l'environnement ; et
- Veiller à ce que tous les travailleurs soient suffisamment sensibilisés à ces risques et convenablement formés à la mise en œuvre des mesures de contrôle.

Vous devez agir de manière responsable et efficiente sur le plan environnemental afin de minimiser les impacts préjudiciables à l'environnement. Nous encourageons nos fournisseurs à préserver les ressources naturelles, à éviter d'utiliser dans la mesure du possible des substances dangereuses et à favoriser la réutilisation et le recyclage.

En outre, vous devez mettre en œuvre un plan efficace et rigoureux pour gérer et surveiller les questions relevant de la santé et de la sécurité :

- Protection des travailleurs : en qualité de fournisseur de notre entreprise, vous devez protéger les travailleurs d'une exposition excessive à des sources de dangers chimiques, biologiques et physiques ainsi qu'à des tâches physiquement exigeantes sur le lieu de travail et dans les locaux d'hébergement mis à disposition par l'entreprise ;
- Sécurité des procédés : en qualité de fournisseur de notre entreprise, vous devez disposer de programmes visant à prévenir ou atténuer les effets de rejets catastrophiques de substances chimiques associées aux opérations et procédés. Les programmes doivent être proportionnés aux risques existants dans les installations ;
- Préparation aux situations d'urgence et intervention en cas d'urgence : en qualité de fournisseur de notre entreprise, vous devez identifier et évaluer les situations d'urgence qui peuvent se présenter dans l'environnement de travail et dans les locaux d'hébergement mis à disposition par votre entreprise ; et atténuer l'impact de telles situations par la prévention et la mise en œuvre de plans d'urgence et de procédures d'intervention.
- Informations sur les dangers : il vous faut mettre à disposition des informations de sécurité concernant les matériaux dangereux afin d'informer, former et protéger les travailleurs contre les risques associés ;
- Autorisations environnementales : en qualité de fournisseur de notre entreprise, vous devez respecter toutes les réglementations environnementales applicables. En matière environnementale, il convient d'obtenir les permis et licences requis, d'effectuer les enregistrements nécessaires et de respecter toutes les restrictions et les exigences opérationnelles et déclaratives associées ;
- Déchets et émissions : vous devez disposer de systèmes pour mettre en œuvre des procédures sûres de manutention, déplacement, stockage, recyclage, réutilisation ou gestion des déchets, des émissions atmosphériques et des émissions d'eaux usées. Tous les déchets, eaux usées ou émissions susceptibles de nuire à la santé humaine ou à l'environnement doivent être gérés, contrôlés et traités de façon opportune avant leur rejet dans l'environnement ;
- Déversements et rejets accidentels : vous devez disposer de systèmes pour prévenir et atténuer les effets de déversements et de rejets accidentels dans l'environnement.

4 Systèmes de gestion

En votre qualité de fournisseur de Median Technologies, vous devez utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et respecter les attentes fixées dans ce document. Les systèmes de gestion couvrent les éléments suivants :

- Gestion des responsabilités et des risques : vous devez démontrer votre volonté de respecter les principes ici définis en attribuant des ressources appropriées et en disposant de mécanismes pour déterminer et gérer les risques dans tous les domaines abordés dans ce document ;
- Exigences légales et émanant des clients : vous devez identifier et respecter les lois, réglementations et normes applicables ainsi que les exigences pertinentes des clients ;
- Identification des problèmes : vous devez permettre à votre personnel de signaler les problèmes ou activités illégales qui surviennent sur le lieu de travail par le biais de mécanismes officiels, enquêter sur les problèmes signalés et, si nécessaire, prendre des mesures correctives ;
- Prévention et signalement des fraudes : vous devez mettre en place des programmes robustes de prévention et de signalement des fraudes. Vous êtes tenus de nous signaler tous les cas de fraude (avérés ou faisant l'objet d'une enquête) impliquant votre entreprise, indépendamment de leur gravité ;
- Absence de représailles : vous devez respecter notre politique sur ce sujet, notamment le fait que les employés doivent pouvoir signaler des problèmes sans s'exposer à des mesures de rétorsion. Median Technologies prendra des mesures conformes à la législation locale contre tout fournisseur qui menace, harcèle ou pénalise une personne du fait que cette dernière a signalé ou envisage de signaler de bonne foi un problème ;
- Documentation : vous devez maintenir la documentation nécessaire pour démontrer votre conformité aux présentes exigences et aux réglementations applicables ;
- Formation et compétences : vous devez disposer d'un programme de formation permettant d'assurer un degré opportun de connaissances, de compétences et de capacités au sein du personnel d'encadrement et des travailleurs pour vous conformer aux attentes ici fixées ;
- Amélioration continue : nous attendons de votre entreprise qu'elle s'améliore en permanence, en fixant des objectifs de performances, en exécutant des plans d'action et en prenant les mesures correctives nécessaires pour remédier aux lacunes identifiées dans le cadre d'évaluations internes ou externes, d'inspections et de revues de direction ;
- Continuité opérationnelle : il vous incombe d'élaborer et de mettre en œuvre des plans opportuns de continuité opérationnelle pour les opérations qui soutiennent les activités de Median Technologies. Ces plans doivent être conçus et tenus à jour de manière à pouvoir assurer une reprise et un rétablissement rapides de fonctions interrompues soit partiellement soit complètement, afin de minimiser les perturbations affectant les activités de Median Technologies et protéger la réputation de notre entreprise.

5 Pratiques professionnelles respectueuses de l'éthique

En tant que fournisseur de Median Technologies, vous devez mener vos activités dans le respect des règles d'éthique professionnelle. En particulier, vous devez :

- Vous abstenir de tout type de corruption, extorsion et pots-de-vin, et spécifiquement veiller à ce que les paiements, cadeaux ou autres engagements envers des clients (et notamment envers des employés de Median Technologies), des agents publics et tous autres tiers, respectent les lois anti-corruption applicables ;

- Faire en sorte que toute forme de corruption, extorsion et abus de confiance soit prohibée. Vous ne devez pas proposer, payer ou accepter de pots-de-vin ni d'autres incitations illégales dans le cadre de vos relations avec des entités privées ou publiques. Vous devez lutter contre la corruption sous toutes ses formes ;
- Respecter les lois contre les ententes illégales et les autres lois en matière de concurrence. Vous devez mener vos activités dans le cadre d'une concurrence saine et loyale, en respectant les lois applicables relativement aux ententes illégales et en employant des pratiques professionnelles loyales, notamment une publicité exacte et véridique ;
- Divulguer à Median Technologies toutes les informations concernant des conflits d'intérêts potentiels se rapportant à vos activités de fournisseur pour Median Technologies, et notamment déclarer tout intérêt financier afférent à vos activités qu'un employé de notre entreprise pourrait détenir ;
- Protéger toutes les informations confidentielles fournies par Median Technologies et nos partenaires respectifs. Vous devez protéger les informations confidentielles, y compris les informations à caractère personnel recueillies pour ou par le biais de Median Technologies, et agir de manière à prévenir toute perte, utilisation abusive ou vol, toute fraude y afférente et tout accès, divulgation ou altération abusive de celles-ci, notamment la communication et/ou publication non autorisées d'informations obtenues de ou pour le compte de Median Technologies. Si l'échange d'informations confidentielles avec Median Technologies est requis dans le cadre de nos relations d'affaires, nous signerons ensemble un accord de confidentialité au préalable. À moins d'y être autorisés par Median Technologies, vous devez vous abstenir de partager les informations confidentielles de Median Technologies ainsi que les autres informations dont vous avez connaissance à propos des activités de Median Technologies. Vous devez disposer de mesures adéquates pour protéger les informations à caractère personnel et autres informations confidentielles, et vous devez pouvoir en apporter la preuve. Toute utilisation ou divulgation non autorisée ou perte d'informations confidentielles se rapportant à Median Technologies doit nous être signalée immédiatement ;
- Respecter la propriété intellectuelle de tiers, y compris de Median Technologies. Les transferts de technologie et de savoir-faire doivent se faire de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle ;
- Respecter les réglementations internationales régissant le commerce ainsi que le contrôle des exportations ;
- Sécurité des opérations : vous devez mener vos activités selon des modalités sécurisées. Tous les travailleurs doivent être encouragés à signaler les soucis ou activités illégales sans craindre de subir des représailles, des mesures d'intimidation ou du harcèlement ; en outre, des enquêtes doivent être menées et des mesures correctives mises en œuvre si nécessaire. En particulier, vous devez :
 - Mettre en place des mesures raisonnables pour minimiser l'exposition de Median Technologies aux menaces pouvant affecter sa sécurité telles que le terrorisme, les délits, les pandémies et les catastrophes naturelles ;
 - Lors des visites ou missions effectuées sur des sites de Median Technologies, respecter les procédures de sécurité de notre entreprise et signaler les problèmes de sécurité aux interlocuteurs opportuns de Median Technologies.
- Exactitude de la documentation de l'entreprise : tous vos livres de compte et documents financiers doivent respecter les principes comptables généralement acceptés. Les documents doivent être exacts sur tous les points importants. Ils doivent être lisibles, transparents et refléter des transactions et paiements effectifs.

6 Approvisionnement assuré par le fournisseur

Votre approvisionnement en biens et services doit se faire selon des modalités responsables. En particulier, vous devez :

- Sélectionner vos propres fournisseurs de premier niveau fournissant des biens ou services directement ou indirectement à Median Technologies ; ces fournisseurs doivent accepter de respecter des normes comparables à celles énoncées dans notre Code de conduite des fournisseurs ;
- Obtenir notre consentement préalable avant de sous-traiter des tâches pour tout travail à réaliser dans des locaux de Median Technologies.

7 Inspections et mesures correctives

Afin de respecter et démontrer votre conformité à notre Code de conduite des fournisseurs, vous devez maintenir toute la documentation appropriée et nous fournir des documents justificatifs sur demande.

Pour vérifier votre conformité, nous nous réservons le droit d'auditer et inspecter vos opérations et installations, à nos frais et moyennant un préavis raisonnable, avec ou sans le concours d'une tierce partie. Si les résultats d'un tel audit ou inspection nous laissent penser que vous ne respectez pas notre Code de conduite des fournisseurs, il vous faudra prendre les mesures correctives nécessaires dans les meilleurs délais, selon nos consignes. Le non-respect de notre Code de conduite des fournisseurs peut nous amener à prendre des mesures à votre encontre, et notamment à suspendre ou mettre fin à vos activités de fournisseur pour notre entreprise.

8 Conflits d'intérêts

En qualité de fournisseur de notre entreprise, vous devez éviter toute interaction avec un employé de Median Technologies qui pourrait s'opposer ou sembler s'opposer à l'obligation dudit employé d'agir dans l'intérêt de Median Technologies.

Ainsi par exemple, vous ne devriez pas employer ou effectuer des paiements à un quelconque employé de Median Technologies pendant la durée de toute transaction entre votre entreprise et Median Technologies, sauf selon des modalités fixées contractuellement entre nous. Si l'un de vos employés est un parent d'un employé de Median Technologies, ou s'il existe une quelconque autre relation entre votre entreprise et un employé de Median Technologies qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts, vous devez nous en informer.

9 Cadeaux, repas et invitations

Vous ne devez pas offrir de cadeaux, repas ou invitation à un employé de Median Technologies dans une situation où cela pourrait influencer, ou sembler influencer, une décision de cet employé à votre égard. Dans d'autres situations, des cadeaux, repas ou invitations de faible valeur peuvent être offerts à un employé de Median Technologies s'il ne s'agit pas de numéraire ou de valeurs assimilables à du numéraire, si cela est conforme aux pratiques professionnelles usuelles, ne se répète pas fréquemment, n'enfreint aucune loi et n'est pas onéreux, le plafond étant fixé à 50 dollars US ou 50 euros.